

## 2 types de résidences

### L'esTRAdé

**Résidence photographie ou vidéo** : 3 semaines entre avril et juin avec restitution à l'esTRAdé de début juillet à mi-septembre

Chaque résidence s'effectue sur un calendrier prédéterminé, pas forcément en continu avec une/deux rencontres artiste/public.

Un environnement de vie et de travail

Un soutien à la création, à la production et la diffusion. La production trouve sa source pour partie dans les différents financements recherchés auprès des institutions. Cette source est complétée par des ressources propres.

L'exposition ou la publication des œuvres au terme de la résidence et la médiation de l'acte de création sont deux des conditions d'acceptation du projet de résidence.

Un lieu pour exposer : Espaces d'expositions de **180 m<sup>2</sup>** dont une salle dédiée à la vidéo. (espaces d'expositions partagés – 3 artistes)

Des espaces de création : L'artiste-résident de l'esTRAdé dispose d'un espace de travail partagé, d'une cuisine équipée, d'un hébergement extérieur en gîte.

Une bourse de création est allouée à l'artiste d'une valeur de **3000 €**. 2/3 honoraires et 1/3 frais de production + les frais de déplacements (max.200€)

La mise en relation avec la richesse culturelle, artisanale et économique du territoire

Le projet de résidence à l'estrade se veut ouvert sur son environnement naturel et culturel mais aussi artisanal et industriel. Il a pour souci de créer du lien. L'artiste trouvera, tout au long de sa résidence une aide qui lui faciliteront l'accès à cet environnement dont il pourra se saisir pour mener à bien ses investigations et la réalisation de son oeuvre.

Un lieu de rencontres : vernissages – conférences – médiations – scolaires – autres acteurs culturels – associations – stages – ateliers partagés.

### ARTerritoire

**Résidence installation in situ en extérieur** : 10 jours au mois de juin – Bois d'Athis de l'Orne ou secteur proche

vAertigo a mis en place depuis 2011 ARTerritoire, manifestation artistique annuelle

créant un parcours d'Art sur le territoire, particulièrement sur Athis de l'Orne avec 3 sites (voir plan, infos pratiques)

En Art environnemental, l'œuvre dialogue avec le lieu, le contexte peut aussi être politique, historique ou social.

Les projets retenus ici et exposés dans l'espace public répondent de manière pertinente à ce champ de l'Art, dans des œuvres poétiques, engagées, où le visiteur est sollicité dans son propre imaginaire, sa sensibilité jusqu'à parfois s'approprier l'œuvre comme espace d'expérimentation personnelle du lieu.

Une bourse de création est allouée à l'artiste d'une valeur de **2000 €** (honoraires et frais de production) + les frais de déplacements (max.200€)

L'artiste dispose d'un espace de travail partagé, d'une cuisine équipée, d'un hébergement extérieur en gîte.

## **Expositions collectives**

3 artistes photographes ou vidéastes invités.

Droit de Monstration : bourse de 600 € + frais de déplacement.

L'association prend en charge l'hébergement pour le montage et le démontage de l'exposition.

### **Demande de participation pour une résidence/restitution ou une exposition collective :**

Elle comprend : une lettre d'intention, un portfolio (démarche de l'artiste, visuels de travaux réalisés + CV).

Préciser la demande : 1 – résidence photo ou vidéo. 2 – résidence ARTerritoire. 3 – exposition collective.

dossier PDF à envoyer par mail : [contact@delomez.net](mailto:contact@delomez.net)

La mise en œuvre de la résidence, de l'exposition ne s'effectuera qu'après accord de vAertigo et de la commission réunie. Cette acceptation de résidence, d'exposition fera ensuite l'objet d'échanges permettant à l'artiste de mettre en œuvre un projet avec les conditions de sa réalisation.

Une convention sera signée entre vAertigo et l'artiste (engagement des deux parties en lien avec la résidence).